



Strasbourg, le 6 avril 2023

CDL-PI(2023)009

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

QUESTIONNAIRE

SUR LE

BICAMÉRALISME

Pour les pays bicaméraux :

Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Tchèque et Tunisie.

- 1) Le pays a-t-il toujours eu un système parlementaire (ou congressionnel) bicaméral ? Si non, à partir de quand le pays a-t-il adopté un système bicaméral ? Existe-t-il un débat public sur le maintien du bicamérisme ou le passage à un système monocaméral ? Pourquoi ? Quels sont les termes du débat ? Quelle est la perception publique de l'utilité et de l'acceptabilité (légitimité) de la seconde chambre ?
- 2) Quelle est la population du pays ? Quelle est sa taille ?
- 3) Quelle est la forme d'État et de gouvernement du pays ? Veuillez fournir des détails en vous référant aux dispositions constitutionnelles pertinentes.
 - a) Unitaire ou fédérale/régionale/autre forme de décentralisation
 - b) Parlementaire, présidentiel, semi-présidentiel ou mixte
- 4) Combien de membres compte la chambre basse ?
- 5) Combien de membres compte la deuxième chambre ?
- 6) Comment les membres de la deuxième chambre sont-ils sélectionnés ? Veuillez décrire ce mode de sélection :
 - a) suffrage direct/indirect/mixte (si le suffrage est indirect ou mixte, qui élit ou nomme la deuxième chambre ?)
 - b) critères territoriaux ou autres
 - i) région/provinces/municipalités/autres
 - ii) catégories professionnelles/ethniques/âge/autres
 - c) l'indépendance des candidats par rapport aux partis politiques et leur affiliation à ceux-ci
 - d) en cas d'élection indirecte, existe-t-il un mandat impératif ou une pratique similaire ?
- 7) L'âge. Quelle est la limite d'âge pour élire et être élu ou nommé à la deuxième chambre ? Coïncide-t-elle avec celle de la chambre basse ? Existe-t-il d'autres conditions d'éligibilité que celles prévues pour les membres des chambres basses ?
- 8) Le genre. Existe-t-il des exigences en matière de parité entre les hommes et les femmes dans la composition de la deuxième chambre ou un système de quotas ? Dans l'affirmative, existe-t-il une exigence similaire ou un système de quotas pour la chambre basse ?
- 9) Durée du mandat ou tenure. Durée ? Coïncide-t-elle avec celle de la chambre basse ? La seconde chambre suit-elle la règle de la continuité (les membres ne sont pas remplacés tous en même temps, les nouvelles élections ne concernent qu'une partie de la chambre à la fois) ? La seconde chambre peut-elle être dissoute et, dans l'affirmative, qui et comment exerce ses compétences dans l'intervalle ? Veuillez signaler toute particularité.
- 10) Congruence. Est-il courant que la deuxième chambre ait une composition partisane (majorité-minorité) similaire à celle de la chambre basse ?

- 11) Statut. Existe-t-il des différences entre le statut juridique des membres des deux chambres et, dans l'affirmative, lesquelles (par exemple, immunité, conflit d'intérêts) ?
- 12) Règlement intérieur. Comment les règles régissant la deuxième chambre sont-elles établies ? Est-il différent de celui de la chambre basse et quelles sont les différences les plus importantes ? Le règlement intérieur est-il contrôlé par le juge constitutionnel ?
- 13) Pouvoirs/compétence : Les pouvoirs et les compétences sont-ils les mêmes dans les deux chambres (bicamérisme symétrique) ? Si le bicamérisme est asymétrique, quels sont les pouvoirs de la seconde chambre ? Veuillez les décrire :
 - i) financière
 - ii) législatif
 - iii) surveillance/contrôle
 - iv) d'autres pouvoirs spécifiques, notamment en matière de réformes constitutionnelles, de motions de confiance, de traités internationaux, etc.
 - v) les pouvoirs intérimaires (par exemple, en cas de dissolution de la première chambre)
 - a) Distinguer les questions qui ne sont pas du tout soumises à la deuxième chambre/où la décision finale est prise par la première chambre/où la deuxième chambre dispose d'un droit de veto limité, etc. Veuillez répondre à ces questions dans l'autre sens si la deuxième chambre a plus de pouvoirs que la première.
 - b) Existe-t-il des nominations spécifiques qui doivent être effectuées uniquement par la seconde chambre ? Dans l'affirmative, la nomination doit-elle se faire à la supermajorité/à la majorité qualifiée/à la majorité simple/à la majorité absolue ?
 - c) Quel type d'initiative parlementaire la première et la deuxième chambre peuvent-elles exercer ?
 - d) Que se passe-t-il en cas de désaccord (en cas de bicamérisme asymétrique ou symétrique) : combien de lectures avant la décision finale ? Une commission mixte se réunit-elle ?
 - e) À quelle chambre les projets de loi et autres projets devant être examinés par le Parlement ou le corps législatif sont-ils soumis en premier lieu ?
 - f) Le gouvernement est-il responsable devant la deuxième chambre (lorsqu'il est devant la première) ?
 - g) Les décisions sont-elles prises par une réunion conjointe des deux chambres et, dans l'affirmative, lesquelles ?
 - h) La deuxième chambre a-t-elle un rôle spécifique à jouer dans les situations d'urgence ?
- 14) Existe-t-il une forme de conférence intergouvernementale des régions dans votre pays (conférence des ministres ou des présidents de régions, Landers, États membres des fédérations) ? Interagit-elle avec la deuxième chambre ? À quelle fréquence se réunit-elle ? Quelle est sa pertinence spécifique ?
- 15) Veuillez fournir toute autre observation pertinente sur le système bicaméral du pays.

Pour les pays unicaméraux :

Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Costa Rica, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, République de Corée, Kosovo, Kirghizstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Moldavie, Monaco, Macédoine du Nord, Monténégro, Malte, Norvège, Pérou, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Türkiye, Ukraine.

- 1) Le pays a-t-il déjà eu un système parlementaire (ou congressionnel) bicaméral dans le passé ? Si oui, à quelle époque ? Pourquoi a-t-il été décidé de passer à un système monocaméral ? Existe-t-il un débat public sur le passage à un système bicaméral ? Quels sont les termes du débat ?
- 2) Quelle est la population du pays ? Quelle est sa taille ?
- 3) Quelle est la forme d'État et de gouvernement du pays ? Veuillez fournir des détails en vous référant aux dispositions constitutionnelles pertinentes.
 - a) Unitaire ou fédérale/régionale/autre forme de décentralisation
 - b) Parlementaire, présidentiel, semi-présidentiel ou mixteCombien de membres compte la chambre basse ?